



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sélection génétique

Question écrite n° 88269

Texte de la question

M. Yvan Lachaud souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'inquiétude grandissante des UPRA (unités nationales de sélection et de promotion de race animale) et, à ce titre, de l'ensemble des éleveurs concernant le gel budgétaire de 4 millions d'euros de crédits destinés à la génétique. Il semblerait que l'engagement pris en mai dernier par le Gouvernement de ramener le gel aux environs de 2 millions d'euros ne soit plus respecté. Une telle décision serait dramatique et remettrait en question le travail entrepris par les UPRA pour s'adapter aux nouveaux enjeux du dispositif génétique français et préserver la diversité de ce patrimoine génétique. Aussi, à l'heure où s'engage, au Parlement, le projet de loi d'orientation agricole, il lui demande quelles mesures il entend prendre pour l'année en cours et l'année à venir afin de préserver nos races et ce dans l'intérêt de nos éleveurs.

Texte de la réponse

La question posée par l'honorable parlementaire concerne le financement des unités nationales de sélection et de promotion de la race (UPRA) pour l'année 2005 et les années suivantes, à des fins de valorisation du patrimoine génétique. Il a été décidé en 2005 un dégel spécial de crédits d'un montant d'un million d'euros. Cela a permis de financer les dossiers prioritaires et de répondre au besoin des unités en situation la plus délicate. En application de l'article 93 de la loi d'orientation agricole du 5 janvier 2006, des organismes de sélection raciaux se substitueront aux UPRA dès 2007. Afin de légitimer les objectifs de sélection et de conforter leur autonomie financière, ces organismes s'appuieront sur les entreprises de sélection et les filières. En 2006, afin de faciliter la mise en oeuvre de cette réforme ambitieuse, les crédits alloués à la sélection animale, donc à ces organismes, seront préservés. En outre, des mesures spécifiques pour les races locales seront prises, en termes de caractérisation, de conservation et d'amélioration génétique.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88269

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 mars 2006, page 2285

Réponse publiée le : 25 avril 2006, page 4419